

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 Mars 2022 à 20 H 30

Le dix-sept Mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 Mars 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Lucie DANCETTE, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(es) ayant donné pouvoir (Quatre) :

- M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
- M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Guy VACHON
- Mme Corinne CHABORD donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
- Mme Nadine EUKSUZIAN donne pouvoir à Mme Catherine JEANTROUX

Absente excusée (Une) :

- Mme Linda LAURO

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

Délibération n° 2022.017 : Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vienne Condrieu Agglomération

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération n°2022.011 en date du 1^{er} Février 2022, le Conseil Municipal avait désigné Mme Marie-Thérèse MORAND, membre de la CLECT. En raison de sa démission en date du 2 mars 2022, il convient de désigner un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Marine MATA membre représentant la collectivité à la CLECT de Vienne Condrieu Agglomération

A Sainte-Colombe, le 17 Mars 2022

Le Maire,
Marc DELEIGUE



